

Notice d'information FATCA pour clients privés

FATCA et votre assurance vie

Sous le nom de «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA), de nouvelles dispositions légales ont été adoptées aux Etats-Unis en mars 2010 dans le but d'imposer, à une échelle globale, les exigences des Etats-Unis en matière fiscale. Ce faisant, l'autorité législative américaine vise à faire en sorte que, dans le monde entier, tous les établissements financiers (banques et assurances notamment) livrent automatiquement aux autorités fiscales américaines des informations sur les avoirs de contribuables américains (désignés sous le terme de «US-Persons»), indépendamment du lieu où ces derniers ont leur résidence.

Une base légale existe en Suisse pour la mise en œuvre des dispositions du FATCA.

US-Person

Vous êtes considéré(e) comme «US-Person» lorsque, pour quelque raison que ce soit, vous êtes soumis(e) à la législation fiscale américaine. Cela peut notamment être le cas pour les raisons suivantes:

- Vous possédez la citoyenneté américaine (y compris double ou multiple nationalité)
- Vous êtes titulaire d'une autorisation de séjour («green card»)
- Vous résidez aux Etats-Unis
- Vous êtes physiquement présent(e) sur le territoire américain pendant un nombre significatif de jours, soit
 - durant 183 jours ou plus durant l'année en cours, ou si vous avez séjourné
 - durant 31 jours ou plus durant l'année en cours et durant 183 jours ou plus durant les deux années précédentes, votre présence est déterminée selon la formule suivante: nombre de jours durant l'année en cours x 1, plus nombre de jours durant l'année précédente x 1/3, plus nombre de jours durant l'année précédant celle-ci x 1/6
- Vous êtes une personne qui, pour une quelque autre raison que ce soit, êtes soumise à la législation fiscale américaine (dans le cas notamment d'une double résidence, de la remise d'une déclaration fiscale conjointement avec une «US-Person» – conjoint par exemple – et de la renonciation à la nationalité américaine ou de la «green card»)

Swiss Life